Canton de Berne

Commune mixte de Belprahon

Plan d'aménagement local

Plan des périmètres de protection de la nature et du paysage

Situation 1:5000

Indications relatives à l'approbation

Procédure d'information et de participation:	Mise en consultation du 12 août au 6 septembre 2019
Séance d'information publique:	20 août 2019
Examen préalable:	16 février 2021 / 9 mars 2023
1er dépôt public:	11 mai au 10 juin 2023
Publication du dépôt public dans la Feuille officielle d'avis	10 et 17 mai 2023
Publication du dépôt public dans la Feuille officielle du Jura bernois	10 mai 2023
Pourparlers de conciliation:	14 août 2023
Oppositions liquidées:	1
Oppositions maintenues:	0
Réserves de droit:	0
2ème dépôt public:	6 septembre au 6 octobre 2023
Publication du dépôt public dans la Feuille officielle d'avis	6 septembre 2023
Pourparlers de conciliation:	-
Oppositions liquidées:	-
Oppositions maintenues:	-
Réserves de droit:	-

DÉCIDÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL le 02.11.2023

DÉCIDÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE le 13.12.2023

Le Président : ... E. Rs

Le/la Secrétaire : ...

COMMUNE MIXTE 2744 BELPRAHON

Le/la Secrétaire communal certifie exactes les indications ci-dessus

Belprahon, le 05.02.2024

Le/la Secrétaire : ...

APPROUVÉ PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

09 JUIL. 2026

OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE DU CANTON DE BERNE

Format: 750[mm] x 550[mm]
Dessin: IM/SR/AP
Date: 29.01.2024

LE FOYARD
ETUDES EN ENVIRONNEMENT

Légende

Périmètres de protection de la nature et du paysage : à titre normatif

- Verger (art. 49, 56 RAC)
- Prairie et pâturage maigres secs riches en espèces (art. 49, 52 RAC)
- Prairie et pâturage humides riches en espèces (art. 49, 51 RAC)
- Plan d'eau / dépression humide (art. 49, 53-55 RAC)
- Espace réservé aux eaux ERE (art. 53-55 RAC)
- Allée d'arbres (art. 58 RAC)
- Mur de pierres sèches (art. 59 RAC)
- Arbre remarquable (art. 58 RAC)

Zones et objets protégés en vertu du droit supérieur: à titre indicatif

- Cours d'eau à ciel ouvert (art. 53-55 RAC)
- Cours d'eau sous tuyau (art. 53-55 RAC)
- Végétation des rives LPN (art. 22 LPN et 27 LCPN ; art 53-55 RAC)
- Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
- Périmètre de protection du paysage d'importance régionale selon CRTU
- Inventaire des pairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS)
- Inventaire cantonal des objets naturels en forêt (IONF)
- Haie, bosquet (art. 57 RAC)
- Périmètre de protection archéologique (art. 61 RAC)
- Source

Système de mise en réseau faune sauvage

- Axe de liaison régional

Inventaire national des voies de communication historiques (art. 60 RAC)

- Sans substance
- Avec substance

Recensement architectural (art. 40 RAC)

- Digne de protection
- Digne de conservation

Indications

- Limite communale
- Parcellaire
- Forêt
- Pâturage boisé dense
- Pâturage boisé ouvert
- Rocher
- Carrière et gravière
- Ravin, gorge
- Estivage
- Chemin de fer

